



CONSEIL GENERAL DE LA CREUSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DOSSIER DE PRESSE

PARTENARIAT AVEC LE CHU DE LIMOGES
CONCERNANT L'ETUDE DOMOLIM



Signature d'une convention

Les packs domotiques du Conseil Général

Le Département de la Creuse est engagé depuis plusieurs années dans une prise en charge de la dépendance (personnes âgées ou handicapées) s'appuyant sur les nouvelles technologies, à travers notamment sa participation au Pôle d'Excellence Rurale « Domotique et Santé » et par l'expérimentation de matériels domotiques à domicile et en établissements.

Le Conseil Général de la Creuse a donc souhaité proposer sur son territoire un ensemble de solutions domotiques incluant une formule de téléassistance avancée dite « conviviale » au domicile des personnes en perte d'autonomie. Dans le cadre du service Domo Creuse Assistance, Département a mis en place dès 2010 une Délégation de Service Public (DSP) pour les installations, la maintenance et la gestion de la plate-forme tout en conservant le pilotage global du dispositif.

Le pack domotique proposé par le Conseil Général comprend :

- La téléassistance, sous une forme privilégiant la convivialité, avec port du déclencheur en médaillon ou en bracelet ;
- Des détecteurs de fuite de gaz et de fumée, reliés au transmetteur de téléassistance ;
- Un détecteur de températures extrêmes (prévention des conséquences liées aux aléas climatiques type canicule ou grand froid), également relié au transmetteur de téléassistance ;
- Un chemin lumineux soit une automatisation de l'éclairage, par détection de mouvement, de la chambre aux toilettes, afin de prévenir des chutes liées aux déplacements nocturnes.

Tout ou partie de l'abonnement mensuel peut être pris en charge dans le cadre des plans d'aide Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et Prestation de Compensation du Handicap (PHC).

876 packs domotiques sont installés depuis le 1^{er} septembre 2010, ainsi que 2.100 téléassistances simples. Environ 2.800 personnes sont abonnées à la plate-forme de téléassistance. 80% des personnes équipées du pack domotique bénéficient d'une prise en charge via l'APA, 7% des bénéficiaires prennent complètement en charge l'abonnement, les autres sont aidés soit par leur caisse de retraite soit par le tarif préférentiel « Revenu Minimum Vieillesse » à 6,30€ mensuel.

Le CHU de Limoges lance l'étude Domolim

L'augmentation du nombre de personnes âgées dans les pays développés va de pair avec l'augmentation du nombre des personnes âgées dépendantes. Les chutes à domicile sont des signes précurseurs de la perte d'autonomie et représentent un problème majeur de santé publique. Le tiers des plus de 65 ans et la moitié des plus de 80 ans chutent au moins une fois dans l'année et 40% des personnes âgées hospitalisées pour chute à domicile sont orientées vers une institution. Le coût annuel médical des chutes est estimé à environ 2 milliards d'euros.

Des pistes de solution sont recherchées en gérontotechnologie, non pour remplacer l'intervention humaine mais pour l'optimiser. Les outils domotiques et téléassistances se développent et peuvent être utilisés pour prévenir ou détecter les chutes à domicile. Ces outils pourraient permettre d'éviter les complications liées au séjour au sol et diminuer le coût lié à la prise en charge hospitalière.

Le Centre Hospitalier Universitaire de Limoges (CHU) s'est engagé dans une recherche biomédicale, appelée Domolim, visant à étudier l'impact médico-économique de la domotique couplée à des systèmes de téléassistance sur la prévention des chutes à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. Le Professeur Thierry Dantoine, Médecine gériatrique du CHU de Limoges, est le coordonnateur investigateur de cette étude.

Le Conseil Général de la Creuse, engagé depuis plusieurs années sur l'installation de packs domotiques au domicile des personnes âgées en perte d'autonomie, s'est montré fort intéressé par l'étude, par les résultats pouvant en découler et a souhaité engager un partenariat spécifique avec le CHU de Limoges, en signant en novembre 2013 une convention.

L'étude Domolim sera menée sur le département de la Creuse, sur les territoires de La Souterraine, Guéret, Aubusson, Bourgueuf. Le CHU informe et forme toutes les personnes associées à la recherche : les personnels de la Cellule Domotique du Conseil Général et de la plate-forme de téléassistance Domo Creuse Assistance, les médecins traitants de la Creuse, les intervenants au domicile des bénéficiaires.

Dans le cadre de l'aide apportée à cette étude, le Conseil Général équipe, dans une première phase de l'étude, 240 domiciles en packs domotique, puis suite au bilan établi, prévoit l'équipement de 360 domiciles supplémentaires, afin d'atteindre 600 domiciles équipés. Le Conseil Général prend à sa charge la totalité du coût du produit et de son installation, l'abonnement mensuel restant à la charge de la personne âgée. A l'issue de l'étude, le Département s'engage à équiper l'ensemble des personnes du groupe témoin. Le Département met également à disposition du temps de secrétariat (1 Equivalent Temps Plein) et prend en charge les frais de communication.

L'étude Domolim

Une étude pilote ESOPPE

Réalisée en 2010 sur une durée de 12 mois et sur un échantillon de 200 sujets, une première étude Esoppe a montré des résultats intéressants avec une réduction statistiquement significative de l'incidence des chutes.

Ces premiers résultats devaient être confirmés par une étude plus importante, l'étude Domolim, d'une durée de 24 mois et s'intéressant à un échantillon supérieur, de 1200 personnes.

Mesurer l'impact de la domotique et des systèmes de téléassistance

L'objectif principal de l'étude Domolim est d'évaluer sur un an le rapport coût-efficacité de la domotique et des systèmes de téléassistance chez une population de personnes âgées en perte d'autonomie dans la prévention des chutes à domicile nécessitant un recours aux urgences.

Réalisée par un gériatre de l'UPSAV (Unité de Prévention, de Suivi et d'Analyse du Vieillessement), l'évaluation gériatrique consiste en un bilan de santé gratuit effectué à domicile (évaluation de l'autonomie et de la fragilité notamment), au début et à la fin de l'étude, en plus d'un suivi mensuel par téléphone.

Chez ce public de personnes âgées en perte d'autonomie, l'étude permettra également de mesurer l'impact de la domotique et des systèmes de téléassistance à la fois :

- sur l'autonomie fonctionnelle,
- sur l'activité physique régulière,
- sur les admissions en institution
- sur la prise en charge des accidents vasculaires cérébraux.

Ainsi, l'étude Domolim permettra d'imaginer, à l'échelle régionale, un programme de prévention de la perte d'autonomie chez les personnes âgées.

Durée

La durée totale de la recherche est de 24 mois, comprenant une phase d'inclusion de 12 mois, et une phase de 12 mois pour la durée de participation des patients.

Echantillon

L'étude porte sur une population âgée de plus de 65 ans, en perte d'autonomie, résidant depuis au moins un an en Creuse, dans un lieu de vie adapté à l'installation de la domotique et des systèmes de téléassistance. La sélection se fait sur la base de la liste des personnes âgées bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et auprès des instances locales de coordination gérontologiques (CLICs). Sont exclues de l'étude les personnes sous tutelle ou curatelle, présentant des démences ou pathologies graves.

Un groupe de 600 patients est équipé d'un pack domotique et par comparaison, un groupe « témoin » ou de contrôle de 600 personnes ne sera pas équipé.

Coût de l'étude

L'étude Domolim s'élève à 1.370.000€ pour une durée de 24 mois, et bénéficie d'aides de l'ARS, de la Région Limousin, du Conseil Général de la Creuse, et de l'Institut de Recherche en Santé Publique (IRESP). La part du Conseil Général s'élève à 130.000€